

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES														
Nature de l'activité (1)			72 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	48 986	100,66 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	2				
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	321	0,66 %		
	4	Montant net des recettes										AD	48 663	100,00%			
	5	Produits financiers (4)										AE	11	0,02 %			
	6	Gains divers (5)										AF	414	0,85 %			
	7											AG	49 087	100,87 %			
	3	8	Achats (6)										BA	1 878	3,86 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 736	3,57 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	315	0,65 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	128	0,26 %		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	221	0,45 %		
	13		Autres impôts										BS	390	0,80 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 470	3,02 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 682	7,57 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	88	BG	338	0,69 %	
	17	Entretien et réparations										669	1,37 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs	BH	5 036	10,35 %
	18	Personnel intérimaire										7	0,01 %				
	19	Petit outillage (11)										768	1,58 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										457	0,94 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 714	5,58 %	Total : Transport et déplacements	BJ	4 519	9,29 %
	22	Primes d'assurances										420	0,86 %				
	23	Frais de véhicules (12)										3 552	7,30 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										967	1,99 %	BK	6 367	13,08 %		
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	5 497										
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	849	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	21									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					706	1,45 %	Total : Frais divers de gestion	BM	3 338	6,86 %						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					1 082	2,22 %										
28	Frais d'actes et de contentieux					4	0,01 %										
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	162			0,33 %										
30	Autres frais divers de gestion					1 384	2,84 %										
31	Frais financiers (14)										BN	117	0,24 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	24	0,05 %				
33											BR	29 561	60,75 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ACUPUNCTEUR

N° SIRET

72 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	19 527	40,13 %
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	35	0,07 %
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 587	3,26 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	21 148 43,46 %
DÉTERMINATION D'URSSAT	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
	40	Frais d'établissement (19)					CG	6	0,01 %
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 272	2,61 %
	42	Moins-value à court terme					CK	2	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	1 293 2,66 %
5	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	19 855	40,80 %
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	1 708
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	280
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	6 322	

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T	X					11 424		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B